



RENTRÉE 2022

Cette circulaire est à lire attentivement et à conserver car elle vous donne des indications utiles pour toute l'année.

Le jour de la rentrée, chaque élève remettra en classe, quel que soit le mode de paiement retenu (voir page 4 de la circulaire) :

- ✎ 1 chèque de 150 € pour un élève externe, à l'ordre : **ESP St François**,
- ✎ ou 1 chèque de 250 € pour un élève demi-pensionnaire à l'ordre : **ESP St François**.

Le self fonctionne dès le 1er septembre.

- ✎ Apporter un chèque de caution pour les livres de 250€.

∞ Le secrétariat de l'établissement est fermé du jeudi 21 juillet à 16h au lundi 22 août à 08h. ∞

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le mercredi 31 août.

COORDONNEES : Téléphone : 04 50 37 76 01 Télécopie : 04 50 92 16 51 Courriel : accueil@juvenat.com

Pour les classes de CM1 et CM2 : Toutes les informations vous ont été envoyées par mail. Si vous ne les avez pas reçues, merci de nous envoyer un mail à : direction.cm2@juvenat.com , nous vous les transmettrons.

RENTRÉE les jeudi 1^{er} et vendredi 02 septembre :

• Jeudi 1^{er} septembre :

- ✓ De 09h30 à 16h pour les classes de Sixièmes,
- ✓ De 14h à 17h pour les classes de Secondes, accueil dans l'auditorium. Début des cours le lundi 05 septembre.
- ✓ De 14h à 17h pour les classes de quatrième.

Les élèves qui empruntent un ramassage scolaire peuvent rester en étude dans l'établissement jusqu'à 17h.

• Vendredi 02 septembre :

- ✓ De 08h à 16h (ou 17h selon l'emploi du temps) pour les classes de Cinquièmes,
- ✓ De 09h à 16h pour les classes de Troisièmes,
- ✓ De 09h à 12h pour les classes de Premières, accueil dans l'auditorium. Début des cours le lundi 05 septembre.
- ✓ De 14h à 17h pour les classes de Terminales, accueil dans l'auditorium.

FOURNITURES NECESSAIRES le jour de la rentrée :

- ✓ Agenda,
- ✓ de quoi écrire (feuilles et stylos).

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

La messe de rentrée a lieu le vendredi 16 septembre à 17h15 à l'église de Ville-la-Grand.

- Vacances de **TOUSSAINT** du vendredi 21 octobre à 17h au lundi 07 novembre à 8h.
- Vacances de **NOEL** du Vendredi 16 décembre à 17h au mardi 03 janvier à 8h.
- Vacances d'**HIVER** du Vendredi 03 février à 17h au lundi 20 février à 8h.
- Vacances de **PRINTEMPS** du Vendredi 07 avril à 17h au lundi 24 avril à 8h.

Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai
Fin de l'année scolaire : vendredi 07 juillet
Pont de l'ascension : du mercredi 17 mai à 12h (collège) ou 17h (lycée) au lundi 22 mai à 8h
Journée pédagogique : mercredi 12 octobre

CORRESPONDANCE PARENTS

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE, ÉQUIPE ÉDUCATIVE, ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- Les rendez-vous avec Monsieur MORIO, Directeur des collège et lycée, se prennent par l'intermédiaire du secrétariat.
- Les rendez-vous avec les équipes de direction, éducative et administrative se prennent par l'intermédiaire du secrétariat.
- Les rendez-vous avec les professeurs se prennent par l'intermédiaire du carnet de correspondance numérique.

ÉQUIPE ÉDUCATIVE

6^{ème}

Mme FRELAND, Directrice Adjointe
M. DEBEY, responsable de la vie scolaire.

5^{ème}

Mme PINGET Directrice Adjointe
M. ILLIET, responsable de la vie scolaire.

Lycée

Mme CHARPENTIER Directrice Adjointe
Mme AMOUDRUZ, responsable de la vie scolaire des Terminales.
Mme ROVELLI, responsable de la vie scolaire des 2^{ndes} et 1^{ères}.

Pour chaque niveau de classe une réunion d'information générale aura lieu à l'auditorium à **18h**.

6 ^{ème} : vendredi 09 septembre	5 ^{ème} : lundi 05 septembre	Terminales : jeudi 29 septembre
4 ^{ème} : lundi 12 septembre	3 ^{ème} : mardi 13 septembre	
2 ^{ndes} : jeudi 15 septembre	1 ^{ère} : jeudi 29 septembre	

Information 6^{ème} – 5^{ème} :

- ✓ Attention : des cours peuvent avoir lieu de 12h à 13h et de 16h à 17h pour les classes de 6^{ème} – 5^{ème}.

Information Lycée :

- ✓ Des cours peuvent avoir lieu de 12 à 13 heures.
Attention : Cours le mercredi après-midi de 13h à 17h (en priorité pour les 1^{ères} et les terminales).

Il est bien évident qu'une heure entière entre 11h et 14h est réservée pour le déjeuner.

La liste de fournitures sera donnée le jour de la rentrée (TD lycée + calculatrices Secondes, voir page 4)

Information pour tous :

Dans le cadre des voyages, pensez à mettre à jour les papiers d'identité de votre enfant ainsi que l'autorisation de sortie du territoire qui est obligatoire depuis le 15 janvier 2017.

- ✓ Bourses de collège :
Une circulaire sera distribuée à tous les élèves après la rentrée, à rendre impérativement même si vous ne demandez pas de bourse pour votre enfant.
- ✓ Assurance :
L'école prend l'initiative de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe une police d'assurance collective pour le risque scolaire et extrascolaire dans le but de prévenir les conséquences inhérentes aux accidents dont les élèves peuvent être victimes. Toutes les informations sont disponibles dans l'espace parents du site : www.saint.christophe-assurances.fr
- ✓ Les retenues :
Les retenues ont lieu le mercredi de 13 à 15h ou en semaine selon les emplois du temps pour le lycée.
Rappel : aucun report de retenue ne sera accepté sauf autorisation exceptionnelle sollicitée auprès des Responsables De Vie Scolaire.
- ✓ Accueil des élèves :
Les responsables de la vie scolaire sont disponibles pour l'accueil des élèves dès 7h45.
- ✓ Ouverture du secrétariat :
Le secrétariat est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h 45 à 12h 15 et de 13h 30 à 18h 00.
Le mercredi de 7h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h. Fermé le samedi.
- ✓ Problèmes de santé (projet d'accueil individualisé ou autre) :
Pour les nouveaux élèves, vous devez signaler tout problème de santé à la directrice adjointe, afin éventuellement d'établir un PAI.

FACTURATION : SCOLARITE, PRESTATIONS, DEMI-PENSION, COTISATION APEL.

La facturation est forfaitaire et annuelle.

TARIFS :

Tout mois commencé est dû. En cas de litige financier, le rendez-vous est à prendre auprès du chef d'établissement.

◇ **La SCOLARITÉ** consiste en une contribution des familles aux dépenses de fonctionnement et de construction.

Elle s'élève à :

- ◆ 735 € pour l'année pour toutes les classes de la 6ème à la Terminale
- ◆ 50 € de réduction à partir du deuxième enfant
- ◆ 515 € pour les CM1 et CM2

Les familles peuvent ajouter une contribution volontaire.

Les parents ayant des difficultés financières, voudront bien prendre rendez-vous, avant la rentrée, avec Mme ABBAL, Gestionnaire.

- ◆ Une cotisation de 5 € est facturée aux lycéens pour participer au fonctionnement de la Maison des Lycéens.

◇ **Les PRESTATIONS** (contrat groupe assurances obligatoires, cotisations diocésaines, piscine, étude, animation, etc).

Elles s'élèvent à :

- ◆ 335 € pour l'année ; cela ne comprend pas le matériel pédagogique spécifique qui est facturé en supplément.

Celles-ci ne sont pas remboursables en cas de départ définitif de l'école.

◇ **La DEMI-PENSION :**

La facturation est forfaitaire et annuelle.

- ◆ 230 € pour l'année. (DP1 : un repas par semaine).
- ◆ 460 € pour l'année. (DP2 : deux repas par semaine).
- ◆ 690 € pour l'année. (DP3 : trois repas par semaine).
- ◆ 920 € pour l'année. (DP4 : quatre repas par semaine).
- ◆ 1150 € pour l'année. (DP5 : cinq repas par semaine) uniquement pour le lycée suite à la réforme.

Le jour et le nombre de repas sont fixés, dès la rentrée, sur la fiche d'identification.

UN ELEVE GARDE LA MEME CATEGORIE TOUT AU LONG DE L'ANNEE.

La demi-pension est un service rendu aux familles. En cas de non-paiement, ce service serait interrompu.

AVOIR : bien que les frais généraux engagés par l'école restent toujours les mêmes, nous pouvons consentir à une réduction sur demi-pension pour **une absence de plus de 8 repas consécutifs** (soit, par exemple, une absence de 2 semaines à la suite pour un DP4).

En revanche, en juin, certaines classes terminent de manière anticipée. Dans ce cas, il n'y a pas de remboursement possible.

Repas occasionnel : 7,50 €.

Prendre un TICKET DE REPAS (*valable uniquement pour le jour indiqué*), au secrétariat.

◇ **La COTISATION APEL :**

Elle s'élève à 23 € par famille dont 13.40€ sont versés à l'Apel National.

L'adhésion à l'APEL reste facultative. Cette cotisation sera automatiquement facturée sauf avis contraire de votre part. Nous le faire savoir par courrier adressé au secrétariat du Juvé avant le lundi 05 septembre 2022.

MODALITES DE REGLEMENT :

I/ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, votre compte sera débité tous les 10 du mois, du 10 octobre 2022 au 10 juin 2023 inclus.

Le chèque versé, le jour de la rentrée, viendra en déduction de votre facture.

II/ AUTRES MODALITES DE REGLEMENT :

Nous vous invitons à opter pour le prélèvement automatique même si d'autres formules existent.

Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, vous réglerez mensuellement.

Toute modification de règlement fera l'objet, avant le 10 septembre, d'une demande écrite auprès de Mme ABBAL qui est chargée de la facturation et de la demi-pension.

Le règlement s'effectuera SELON L'ÉCHÉANCIER MENTIONNÉ SUR LA FACTURE.

a) Règlement par CHEQUE : Paiement par chèque bancaire libellé à l'ordre de : "ESP ST-FRANÇOIS".

Rappeler impérativement au dos de votre chèque les références figurant en bas à droite de votre facture et le nom de famille de votre enfant.

b) Paiement par VIREMENT à la Caisse d'Épargne : FR76 1382 5002 0008 7755 1017 412 ; BIC : CEPAFRPP382

c) Règlement en ESPECES : (préférer, si possible, un autre type de règlement).

Un reçu vous sera remis.

d) AUTRES règlements : e-paiement via ecoledirecte

Nous n'acceptons pas de règlement par mandat lettre ou mandat de versement.

Un contrôle des versements se fait chaque mois. Le cas échéant, la relance s'effectuera le 10 du mois.

MANUELS SCOLAIRES :

Les livres sont gratuits pour les élèves du CM1 à la Terminale. Les élèves doivent donc en prendre soin et les couvrir : les dégradations sont à la charge des familles ainsi que la perte d'un ou plusieurs manuels. Une caution de 100 € pour le collège et de 250€ pour le lycée sera demandée en début d'année. Le chèque est libellé à l'ordre : "ESP St François" et sera rendu lors du ramassage des livres en fin d'année.

FOURNITURES SCOLAIRES DU COLLEGE (6^{ème} à 3^{ème}) : voir liste ci-jointe.

L'APEL propose aux parents d'utiliser les services SCOLEO pour l'achat des fournitures scolaires sur le site :
www.scoleo.fr

FOURNITURES SCOLAIRES DU LYCEE : 15 € disponibles sur le passrégion.

IMPORTANT :

Classes de sixième :

- Il est important de faire lire les enfants durant l'été.
- Il est souhaitable que les enfants sachent nager avant l'entrée en sixième.

Seconde :

- Calculatrice à acheter : TI-83 PREMIUM CE, edition Python

Terminale :

- Spécialité LLCE : dictionnaire unilingue angl/angl

E.P.S :

- 1 paire de chausson d'escalade conseillé.



La liste de fournitures du Lycée sera fournie le jour de la rentrée.